

## Réunions du Groupe de travail : «Urgence alimentaire »

**Lundi 13 octobre 2014, mardi, 9 décembre 2014, lundi, 16 février 2015.**

Sujets débattus lors de ces réunions :

1. Diversité de formes et de lieux des propositions d'aide alimentaire sur le territoire de Metz- Métropole.
  
2. Les sujets de préoccupation qui émergent des débats :
  - Organisation de l'aide alimentaire aux personnes hors du droit commun
  - Situation critique des familles suite aux mises à jour des dossiers de prestations sociales
  - Problèmes de mobilité des personnes vers les centres d'aide alimentaire
  - Relations des associations avec les travailleurs sociaux

### **1 Diversité de formes et de lieux des propositions d'aide alimentaire sur le territoire de Metz- Métropole.**

On constate une grande diversité des lieux et des formes de distribution alimentaire sur l'agglomération messine :

- **Les épiceries solidaires (impliquant participation financière des bénéficiaires)**
  - Maison de la solidarité à la mairie de Woippy (croix rouge, restos du cœur, banque alimentaire) 20 avenue de Thionville
  - Epicerie solidaire du foyer AMLI de l'avenue de Blida et gérée par les résidents
  - Epicerie du Comité de gestion des centres sociaux de Borny
  - Epicerie de la Croix rouge aux Hauts de Vallières, 26 rue des Marronniers
  - Epicerie Franiatte à Montigny 73 rue Franiatte avec les la Conférence saint Vincent de Paul
  - Local Ozanam : rue de Toulouse à Bellecroix, gérée par la Conférence St Vincent de Paul Le camion magasin ambulant "épicerie solidaire" de la Banque alimentaire qui se rend dans les foyers et hôtels sociaux de Metz et de la toute proche banlieue
  - future épicerie solidaire du foyer Mozart qui sera ouverte en juin.

- **Les Restos sociaux**

- Toute l'année, avec participation financière très modique
- Le resto de la FAP à « la Boutique solidarité », 7 rue Clovis à Metz accueille anonymement toutes les personnes démunies, avec ou sans résidence stable et les aide à se faire connaître des partenaires sociaux. Le restaurant solidaire est ouvert à tous pour le déjeuner.
- Le Secours Catholique propose toute la semaine des petits déjeuners, des déjeuners et des diners au restaurant social Jean Rodhain, 9 rue de la Glacière, aux hommes isolés à très faibles revenus, de plus de 25 ans.
- L'accueil du Pont des grilles propose des repas à des personnes qui ne sont pas nécessairement résidents.
- En période hivernale, le Bus des Restos du Cœur propose gratuitement des repas chauds complets à toute personne-sans justificatifs de revenus.

- **Les Coopératives ou « ateliers pédagogiques alimentaires » pour public ciblé**

- L'équipe Saint Vincent de Metz anime, en partenariat avec l'UDAF, des coopératives autour de l'équilibre alimentaire et de la santé, de la gestion du budget, de l'accès aux droits, de la découverte de son environnement. Dans des ateliers cuisine – 1 fois par mois dans certaines coops, on apprend à confectionner des recettes simples, bon marché et bonnes pour la santé. Ce sont actions d'insertion du conseil général pour les personnes qui ne touchent que le RSA (5 lieux sur Metz).
- Trois ateliers pédagogiques alimentaires sont aussi proposés par le Secours catholique sur un principe similaire : un au centre-ville en partenariat avec l'UDAF, un en complète autonomie au Sablon (donc sans condition de RSA) et un réservé aux étudiants en partenariat avec l'université. Pour les deux derniers, le repas, préparé par les bénéficiaires est pris ensemble et le surplus est réparti entre les présents.

- **Les différentes formes d'aides financières**

- Le Secours catholique fournit des aides à but alimentaire sous forme de chèque service de 7,50 euros. L'aide n'excède pas 45 euros (pour les familles nombreuses).
- Le CCAS donne des chèques d'accompagnement personnalisé (CAP)

## 2 - Les sujets de préoccupation qui émergent des débats :

- **Problèmes de mobilité des personnes vers les centres d'aide alimentaire**

A la ville, mais cela est aussi un problème crucial à la campagne, Le problème est accru par la difficulté de rapporter chez soi une grande quantité de nourriture pour une quinzaine de jours, par exemple pour se rendre aux lieux de distribution des restos du cœur.

Il n'y a que le camion – épicerie de la banque alimentaire qui sillonne l'agglomération messine.

- **Organisation de l'aide alimentaire en direction des personnes hors du droit commun**

Les personnes qui viennent en France pour une immigration économique et les déboutés du droit d'asile ne peuvent avoir que des aides alimentaires très ponctuelles par le biais de certaines aides alimentaires énumérées ci-dessus.

Elles n'ont pas accès aux épiceries solidaires et ne bénéficient d'aucun suivi social.

Les associations ont vocation à répondre à des besoins urgents et ponctuels, mais ne peuvent subvenir aux besoins des familles sur la durée.

C'est d'autant plus difficile qu'il s'agit souvent de familles dont les associations ont vu l'évolution et la volonté de s'intégrer.

Proposition : travailler avec les instances de l'Etat pour connaître et évaluer l'étendue des besoins et trouver des réponses dignes pour les personnes.

- **Situation critique des familles suite aux mises à jour des dossiers de prestations sociales**

Les familles connaissent des difficultés lorsqu'elles sont dans l'attente de prestations sociales, mais aussi lorsqu'elles subissent des pénalités ou cessent de les percevoir du fait de la révision de leur situation.

La CAF peut être amenée à prélever, en une seule fois ou sur un temps très court, des sommes versées indument. La CAF ne semble pas prendre en compte le « reste à vivre ».

Le CCAS et les associations ne peuvent venir en aide de manière trop longue à ces familles.

Les travailleurs sociaux sont aussi totalement démunis dans ces situations.

Proposition : mise en place d'une cellule CAF / Conseil général à laquelle participeraient les représentants de certaines associations, ainsi que le CCAS. Le but de cette cellule serait d'anticiper et accompagner les problèmes qui, soudainement, peuvent se présenter aux familles.

- **Relations des associations avec les travailleurs sociaux**

Force est de constater que, parfois, les travailleurs sociaux manquent de connaissances sur le fonctionnement des associations. Sans prendre en compte les règles de celles – ci, ils parent au plus pressé en affirmant que tel ou tel type d'aide devra être apporté par telle ou telle association.

Par ailleurs, du fait de leur surcharge de travail, ils sont souvent difficiles à joindre par les associations qui sont tenues de les contacter dans la limite horaire du standard téléphonique.-

Proposition : mise en place d'une instance de concertation qui se réunirait par exemple une fois par mois et qui fonctionnerait sur le modèle de la veille sociale de l'hébergement.

Il s'agirait d'une veille sociale de l'aide alimentaire, à laquelle participeraient les prescripteurs, les représentants des associations et les travailleurs sociaux concernés.

Elle permettrait d'évaluer globalement les besoins et d'adapter les réponses.